

Baptême civil ou républicain



À qui s'adresser ?

Mairie du domicile

Le baptême civil n'a aucune valeur juridique. Il n'est régi par aucun texte de loi. Les maires ne sont pas tenus de le célébrer.

La valeur du baptême républicain a surtout une valeur symbolique. L'engagement des parrains et marraines est moral. Pour les désigner tuteurs en cas de décès, il convient de s'adresser à un notaire.

Liens utiles

[Plus d'infos sur le baptême républicain sur service-public.fr](https://www.service-public.fr)